

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS  
DU 02 OCTOBRE 2019 – 20 H  
LANCHES SAINT-HILAIRE**

ETAIENT PRESENTS : *Mmes BENEDINI, LEMERCIER, POT, BRUNET, DIRUY, BOTTE, DUBOS, ROUSSEL, SOUILLARD, ELETUFE, LEMAIRE, DUPUIS.*

*Mrs DETOURNE, LEITAO, LEPERS, VILLAIN, DUPUIS, DELFOSSE, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, DELOHEN, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, JP. CARLE, MARTINS, DELATTRE, MERESSE, RIFFLARD, DUCROTOY, GILLET.*

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES : *Mmes DOMART, COCQUEMPOT BONEFAES, Mrs PRUVOT, VIGNON, PECQUET, POISSON, LEULIER, PRUD'HOMME, BAILLEUL, PROYART, BLAIZEL, LAURENT, PLUQUET, L CARLE, VAUTHEROT, D LEBLANC, JM LEBLANC.*

*Mme DOMART donne pouvoir à Mme BENEDINI  
M. LEULIER donne pouvoir à M GUILLOT  
M. LAURENT donne pouvoir à M. HENRY.*

Secrétaire de séance : *Mme ELETUFE.*

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie la commune de LANCHES SAINT-HILAIRE pour son accueil et expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des membres présents, Madame ELETUFE est désignée secrétaire de séance de cette réunion.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu du conseil communautaire du 02 juillet 2019 est approuvé.

Sur proposition de M le Président, une minute de silence est observée en la mémoire de M BELLEBOUCHE ayant représenté la commune de SAINT-SAUVEUR au sein du conseil communautaire jusqu'à son décès intervenu en juillet dernier.

**ZAC DES BORNES DU TEMPS – ECHANGES AVEC ELCIMAI**

M le Président rend compte des différents échanges et courriers réceptionnés par la société ELCIMAI dans le cadre du protocole d'accord qui avait été conclu avec la CCNS et qui était en vigueur jusqu'au 23 août 2019.

Ce protocole, en accord des deux parties co-contractantes, a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2019.

M le Président indique qu'il a reçu les représentants de la société ELCIMAI le 23 septembre dernier.

A l'issue de cette réunion, la société ayant par ailleurs obtenu un permis de construire, a déposé une offre d'acquisition foncière auprès des services de la CCNS pour 294 659 m<sup>2</sup> à 15 € HT le m<sup>2</sup>, ce qui représente une recette globale attendue de 4 419 885 € HT.

Il a été convenu avec les représentants de la société que l'acte de cession foncière devait être signé pour le 27 novembre 2019.

Aussi, dans le respect de ces accords conclus entre la société ELCIMAI et la CCNS, M le Président propose de procéder à la cession foncière susmentionnée à prendre dans la parcelle A, cadastre 13Z042 envers la société ELCIMAI.

A l'unanimité par **DELIBERATION 1**, le conseil communautaire donne son accord pour cette proposition.

### **DSC COMPLEMENTAIRE 2019**

M le Président propose à allouer aux communes membres de la CCNS une dotation de solidarité complémentaire au titre de 2019 pour un montant global de 302 514 €.

Il indique que le versement de cette dotation serait conditionné à la réalisation de la cession foncière susmentionnée auprès d'ELCIMAI et qu'elle ne pourrait intervenir qu'après signature de l'acte de vente et de l'encaissement des produits de celle-ci.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte, par **DELIBERATION 2**, l'ensemble de ces propositions.

### **CESSION A AMIENS SERVICE DEMENAGEMENT**

Sur proposition de M le Président, le conseil communautaire à l'unanimité par **DELIBERATION 3** accepte de céder la parcelle G pour 4 695 m<sup>2</sup> à la société AMIENS SERVICE DEMENAGEMENT pour une recette globale attendue de 84 410 € TTC.

Cette délibération annule et remplace celle du 02 juillet 2019, portant sur le même objet.

### **ZAC DES HAUTS PLATEAUX**

M le Président indique aux membres du conseil communautaire que la phase 1 du projet d'implantation de la société JJA sur la ZAC des Hauts Plateaux est en cours de développement tandis que le permis de construire relatif à la phase 2 a été déposé par la société le 31 juillet dernier.

S'agissant de la répartition de la fiscalité communautaire perçue par la CCNS et la CCPM pour les entreprises localisées sur la ZAC des Hauts Plateaux, M le Président indique que le Syndicat Mixte des Hauts Plateaux a accepté qu'une convention entre les deux EPCI concernés soit signée.

Aussi, depuis 2011, la fiscalité perçue par la CCNS sur ce pôle d'activité s'établit à 35 656 € tandis que celle perçue par la CCPM est de 22 626 €.

Par conséquent il sollicite l'accord du conseil communautaire pour que la CCNS reverse à la CCPM la somme de 6 515 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition par **DELIBERATION 4**.

A partir de l'année 2019, un bilan sera effectué chaque année et il y aura lieu de procéder au reversement sur l'année N+1 des produits perçus sur l'année N par l'EPCI bénéficiaire envers l'EPCI déficitaire.

### **SYNDICATS DE DECHETS : TRINOVAL ET SMIRTOM PPN**

M le Président informe les membres de l'assemblée qu'une réunion a eu lieu entre les Maires de l'ex canton de DOMART-EN-PONTHIEU et les membres de la CCNS ainsi que les représentants de TRINOVAL le 16 septembre dernier.

Dans le cadre de cette réunion, les représentants de TRINOVAL ont exposé aux Maires présents la synthèse de l'étude qui avait été commandée conjointement par le SMIRTOM du Plateau Picard Nord et par TRINOVAL.

A l'issue de cette rencontre il a été convenu d'une nouvelle réunion qui regroupera les communes de l'ex canton de DOMART-EN-PONTHIEU membres de la CCNS, et les représentants des deux syndicats de déchets territorialement compétents, à savoir le SMIRTOM du Plateau Picard Nord et TRINOVAL.

Le Président informe par ailleurs les membres du conseil communautaire que le SMIRTOM du Plateau Picard Nord a récemment décidé d'instaurer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères annexée aux impôts locaux des particuliers et rappelle que la CCNS n'est en aucune mesure à l'origine de l'instauration de cette taxe.

### **EQUIPEMENT AQUATIQUE : EXPLOITATION**

Les auditions de VERT MARINE, EQUALIAT, et COMSPORTS, ont été réalisées le 18 septembre dernier. De nouvelles auditions auront lieu le 06 novembre prochain dans le cadre de la mise en exploitation de cet équipement dont la construction avance selon le calendrier prévisionnel acté.

M LOGNON informe par ailleurs les membres de l'assemblée que la CCNS consacra chaque année un budget de 100 000 € à la location des couloirs de natation pour les écoles primaires du territoire intercommunal.

### **PROTOCOLE HABITAT**

M OLIVIER propose de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le cabinet CO-HABITER afin de pouvoir lancer la phase pré opérationnelle dans le cadre du protocole habitat acté par la CCNS. Il rappelle que parmi les grandes orientations d'ores et déjà envisagées figure notamment la création d'une nouvelle OPAH.

Par ailleurs afin de mener à bien les opérations qui figureront dans le protocole habitat, il y aura lieu également de se positionner sur la perspective de recettes nouvelles parmi lesquelles l'instauration d'une taxe communautaire sur les logements vacants.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, le conseil communautaire accepte cette proposition et autorise M le Président à signer le contrat d'AMO avec le cabinet CO-HABITER.

### **CRECHE DE VIGNACOURT**

M le Président indique que les recrutements sont en cours afin que cet établissement puisse ouvrir en décembre 2019.

### **EXTENSION DE LA CRECHE DE BETTENCOURT-SAINT-OUEN**

Il est porté à la connaissance des membres du conseil communautaire, le projet d'extension de la crèche de BETTENCOURT-SAINT-OUEN qui sera réalisé sur maîtrise d'ouvrage communale pour un coût total HT estimé à 140 000 €.

A l'instar des autres établissements d'accueil de la petite enfance, la CCNS assurera le reste à charge de cette opération, déduction faite des subventions publiques obtenues par la maîtrise d'ouvrage.

A l'unanimité par **DELIBERATION 6**, le conseil communautaire autorise M le Président à signer une convention de partenariat avec la commune de BETTENCOURT-SAINT-OUEN ; convention qui précisera les modalités d'intervention des deux collectivités.

### **RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES / HOMMES**

L'ensemble des élus communautaires ont eu connaissance du projet de rapport le 24 septembre dernier. Ce projet est établi conformément à la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Les grandes lignes de ce rapport sont présentées ce jour au sein de l'assemblée communautaire notamment les différents indicateurs en terme de salariés au sein de la CCNS par catégorie socio professionnelle, par filière d'activités et par cadre d'emplois.

Un bilan et un plan d'actions sont également présentés.

S'agissant du bilan il est précisé qu'il varie très peu par rapport à l'année 2018 et ne montre pas de distorsion structurelle forte entre les femmes et les hommes dans les conditions de travail et de progression au sein de la CCNS.

La structure intercommunale souhaite par ailleurs accentuer ses efforts de promotion de l'égalité et pour cela, propose plusieurs axes de travail contenus dans le présent rapport ; un comité de pilotage pouvant être instauré à partir de 2020, comité pouvant être présidé par la vice-présidence en charge des ressources humaines de la collectivité.

A l'unanimité par **DELIBERATION 7**, le conseil communautaire approuve le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2019 pour la CCNS.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ➤ Eoliens

L'enquête publique relative à l'implantation de quatre aérogénérateurs sur la commune de FLIXECOURT par la SARL SEPE LA CROIX FLORENT aura lieu du 09 octobre au 08 novembre 2019.

A la demande du commissaire enquêteur, M le Président propose que le conseil communautaire atteste de la conformité du PLUI du Val de Nièvre en cours d'élaboration avec le projet faisant l'objet de l'enquête publique.

A l'unanimité par **DELIBERATION 8**, le conseil communautaire accepte cette proposition

➤ Collège de FLIXECOURT – ORCHESTRE

A l'unanimité par **DELIBERATION 9** ; le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention complémentaire de 2 000 € pour mener à bien l'orchestre au collège de FLIXECOURT dans le cadre de cette année 2019.

M le Président rappelle les projets actuellement développés par l'orchestre au collège notamment avec le Sénat, le zénith de Lille, le stade de France ou bien encore le centre Pompidou.

➤ HABITAT

M OLIVIER rend compte des dernières réunions auxquelles il a participé, notamment une réunion à la Préfecture de la Somme relative à la lutte contre l'habitat indigne dans le département.

Il rend compte par ailleurs de la réunion ayant eu lieu ce jour avec ACTION LOGEMENT ; la présentation des dispositifs d'aides pouvant être présentés lors d'une prochaine conférence des Maires par la représentante de l'association.

➤ PROCHAINES REUNIONS

La conférence des Maires aura lieu le 29 octobre 2019.

Le prochain conseil communautaire est programmé le 06 novembre 2019.

Une visite de chantier de l'équipement aquatique intercommunal est également programmée le 16 novembre à 10h. Elle sera suivie par un déjeuner à laquelle pourront participer les conseillers communautaires qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h30

